



A retourner, au plus tard avant le 1^{er} OCTOBRE 2010, accompagné de votre règlement (les chèques seront libellés à l'ordre de France ESF)

RENCONTRES 2010 MARSEILLE

Bulletin d'inscription

(pour les inscriptions groupées, établir un bulletin par participant)

M. Mme ou Mlle (à remplir avec soin en caractères d'imprimerie, S.V.P.)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse employeur ou personnelle :

Tél. : Fax : Courriel :

Souhaitez vous recevoir les informations par e-mail : oui non

Prise en charge employeur :

- 300,00 € inscription et règlement **avant** le 1/10/2010
- 350,00 € " " " " " **après** le 1/10/2010

Signature ou cachet

Prise en charge individuelle :

- 120 € pour les adhérents ARPESF
(Membre du réseau France ESF sur justificatif)
- 150 € inscription et règlement **avant** le 1/10/2010
- 185 € " " " " " **après** le 1/10/2010
- 100 € étudiants et demandeurs d'emploi sur justificatif
(Libeller le chèque à l'ordre de France ESF)

Souhaitez vous recevoir une attestation de présence : oui non

Le nombre de places est limité.

**A renvoyer à : Association France ESF
5 rue Las Cases - 75007 Paris - Tél. : 06.31.38.34.58
Courriel : franceesf.colloque2010@laposte.net**

NB - le numéro d'agrément sera communiqué lors de l'inscription

Partie détachable à renvoyer



Dans un contexte d'évolution des politiques sociales et lors de leurs applications, les professionnels en ESF sont interpellés dans leurs pratiques.

Quelle posture, quelle éthique, quelle responsabilité, quel sens donner à leur travail ?

Comment ces travailleurs sociaux se positionnent aujourd'hui ? Pour quel accompagnement ?

Association France ESF - 5 rue Las Cases 75007 Paris - Tél : 06.31.38.34.58
Courriel : franceesf.colloque2010@laposte.net

Impression : *Dominique* - 63170 Clermont-Communauté - 04 73 26 44 50 - CB 2009



France ESF
Economie Sociale Familiale

RENCONTRES 2010 à Marseille

Les 2 et 3 Décembre 2010

**TRAVAIL SOCIAL :
DES LOIS ET DES HOMMES**

**Des pratiques professionnelles
au cœur des politiques sociales**

**World Trade Center Marseille
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
Métro : Ligne bleue (la Rose - la Timone)
Arrêt Vieux Port Centre Bourse
(2 arrêts de la Gare Saint Charles)**

JOURNÉES D'ÉTUDE

Travail social : des lois et des hommes



En quoi le positionnement des professionnels en ESF est interrogé dans la mise en œuvre et l'application des politiques sociales ?

Jeudi 2 DECEMBRE 2010

9h00 10h00 *Accueil*

10h00 11h00 *Introduction des journées par*
Eliane MARROC, Présidente France ESF
Christine SCARANELLO, Vice Présidente France ESF

**Expériences du terrain
recueillies par le réseau France ESF**

11h00 12h30 *Du Droit aux droits*
Intervenant :
Corinne JANSON, Avocate

12h30 14h00 *Pause repas*

14h00 16h00 *Des politiques sociales à leurs applications sur le territoire*
Intervenants :
Claude GIRARD, Vice Président du Conseil Général du Doubs
en charge de la famille, de l'enfance et de l'insertion
Brigitte HAINZ, Sociologue, membre du groupe de travail ISIC
au Conseil Supérieur du Travail Social

16h00 16h30 *Pause*

16h30 18h00 *Positionnement du professionnel : entre valeurs et injonctions*
Intervenant :
Pascal FUGIER, Doctorant en Sociologie

Vendredi 3 DECEMBRE 2010

8h30 9h00 *Accueil*

9h00 10h00 *Déontologie et ESF*
Intervenant :
Pierre ROSE, Président du Comité National des Références
Déontologiques

10h00 10h30 *Pause*

10h30 12h00 *L'éthique, approche philosophique*
Intervenant :
Louis UCCIANI, Philosophe Maître de Conférence à
l'Université de Franche Comté

12h00 13h30 *Pause repas*

13h30 15h00 *L'accompagnement, une rencontre avec l'Autre*
Intervenant :
Stéphane SOSOLIC, psychologue clinicien et directeur des
Invités au Festin

15h00 16h00 *Clôture des journées par*
Eliane MARROC, Présidente France ESF
Christine SCARANELLO, Vice Présidente France ESF

RÈGLEMENT

1°) Les demandes d'inscription doivent être accompagnées du règlement ou d'un engagement de l'institution datées et signées.

2°) Les demandes d'inscription feront l'objet d'une confirmation.
Des informations pratiques seront jointes.

3°) France ESF se réserve le droit d'apporter, après publication du programme, toutes modifications que les circonstances exigeraient.

4°) Une attestation de présence sera remise, à l'issue des journées d'étude, aux participants qui en auront fait la demande lors de l'inscription.

5°) En cas d'annulation avant le 15 octobre, il sera retenu, pour les frais de dossier, 50,00 € pour les individuels et 100,00 € pour les employeurs.
Passée cette date, les annulations feront l'objet d'une facturation à 50% des frais de participation.

Toute absence n'ayant pas fait l'objet d'une annulation préalable entraînera une facturation d'office du montant total des frais de participation à la charge du participant ou de l'employeur.